



GDS

Isère

La gale ovine

Parasite externe

90 % des introductions de la gale dans un cheptel dues à l'achat d'un animal porteur sain.

L'essentiel



Maladie non réglementée

Type d'agent pathogène :
Acarien



Agent causal :
Psoroptes ovis

Symptôme :
Prurit intense puis perte de laine



Traitement :
Produit acaricide sur TOUS les animaux + bâtiment + vide sanitaire



Zoonose :
Oui



Denrées :
Viande et lait consommables



Brebis atteinte de gale
(crédit photo : CIRAD)

Symptômes

Prurit (démangeaison) discret puis intense suivi de la perte partielle de la laine. Les lésions débutent sur le dos.
Des croûtes apparaissent et la peau s'épaissit. Des surinfections bactériennes sont possibles.

On observe fréquemment une baisse d'appétit et d'état général.

Certains animaux sont asymptomatiques et participent à la dissémination de la maladie



Parasite responsable

La gale est provoquée par un acarien : le *Psoroptes ovis*.

La forme adulte vit en surface de la peau et pond des oeufs dans le milieu. Des larves deviennent nymphes puis remontent sur un mouton pour finir le cycle et redevenir adulte.

La totalité du cycle dure 10 à 12 jours.

Il peut survivre 16 à 28 jours dans le milieu extérieur.



Psoroptes ovis

(Crédit photo : [Alan R Walker](#))

Transmission de la gale

Les animaux s'infestent **par contact direct** avec :

- une brebis infestée, qui peut présenter des signes cliniques ou non,
- un morceau de laine contaminée,
- le milieu contaminé.

Les autres animaux peuvent également être vecteurs passifs de gale (chien, personne)

Attention lors d'achat, ou de mélange d'animaux, de transport ou de prêt de matériel entre plusieurs élevages (tonte, contention, ...).

Diagnostic

Il faut suspecter la gale dès les premiers signes (brebis qui se lèche beaucoup). Dès que le diagnostic est posé sur une brebis, il faut tout de même traiter tout le troupeau car les congénères ont déjà été contaminés.

Raclage cutané : le vétérinaire vient gratter la peau avec une lame de scalpel et observe ensuite au microscope. Attention, un résultat négatif ne signifie pas l'absence de gale...il faut renouveler les prélèvements.



Réalisation d'un raclage cutané
(Crédit photo : Vétofocus)





Réalisation d'une prise de sang
(Crédit photo : Vétofocus)

Sérologie : sur prise de sang, les anticorps sont recherchés. Il ne s'agit pas d'un test individuel : on prélève 20 individus et cette recherche permet de savoir si le troupeau est atteint par la gale ou non. Très utile avant une transhumance ou un mélange de troupeau. Ce test est disponible depuis peu et nous demandons au LVD38 de le réaliser.

Traitement

Pour éviter tout échec de traitement il convient de :

- **traiter tous les animaux sans exception avec un produit acaricide** (brebis, bélier, agneau) le même jour. Les produits acaricides ne sont pas efficaces sur les oeufs : c'est pourquoi il faut répéter le traitement 10 jours après le premier. 2 solutions existent :
 - **La baignade.** 2 bains à 7-10 jours d'écart. La brebis doit être immergée pendant au moins une minute et sa tête plongée 2 fois. La seule molécule autorisée est le phoxime (SEBACIL 50%® : 1 L dans 1 000 à 2 000 L d'eau). Le délai d'attente est de 28 jours pour la viande seulement et le coût est modéré (1 à 2 € par brebis). Par contre les baignoires mobiles sont chères et rares.
 - **L'injection** : Injection d'un produit acaricide à tous les animaux. Attention, bien estimer le poids de chaque animal pour ne pas sous-doser. Le coût du traitement est un important : minimum 2 X 1€. Pour la plupart des produits, 2 injections à 10 jours sont nécessaires. De nombreuses molécules sont efficaces : Ivermectine, Doramectine ou Moxidectine.



Brebis lors d'un bain (Crédit photo : vidéo GDS Allier)

Essayez de changer d'aiguille entre chaque animal, même si cela ralentit le chantier, pour ne pas transmettre de maladies (Visna Maedi).



NB : le traitement permet également de traiter les strongles et les poux.



- **désinfecter le bâtiment et le matériel avec un acaricide** (le même jour ou avant remise en contact avec les brebis). Des produits à base de Cyperméthrine existent. Ce traitement doit être réalisé dans les 72 heures suivant le premier traitement si possible.
- **réaliser un vide sanitaire de 3-4 semaines** si possible (pour le bâtiment et les pâtures). L'objectif est de ne pas réinfester les animaux après le traitement.

Des mesures de prévention

La gale étant très contagieuse, les mesures de biosécurité sont essentielles pour protéger votre élevage :



- réaliser une quarantaine lors d'introduction d'animaux ;
- nettoyer et désinfecter avec un produit acaricide tout matériel partagé (transport, tonte, parage, ...) ;
- lors de transhumance, demander une sérologie de chaque troupeau et éventuellement, traiter si nécessaire avant la montée ;
- si un lot semble atteint, n'hésitez pas à changer de tenue, de bottes avant de s'occuper d'un autre lot.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire ou au GDS.



GDS
Isère



GDS 38
145 espace 3 fontaines
38140 RIVES
(de 8h à 12h et de 13h00 à 17h)



09 74 50 85 85
(de 8h à 12h et de 13h30 à 16h)



gds38@reseaugds.com